

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09. 71.B

**Construction et
réhabilitation de
canalisations et
ouvrages annexes :
avenant n°2**

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

André BONICHON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09. 71.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES :
AVENANT N°2**

Par délibération n°42 B du 7 avril 2016, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure pour la construction et la réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes des eaux usées, eaux pluviales et de l'eau potable.

La commission d'appel d'offres du 14 décembre 2016 a attribué le marché au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE (mandataire), CANALISATIONS SOUTERRAINES, CHANTIERS D'AQUITAINE SAS, SADE (co-traitants) - 230 rue des Mesniers -16710 SAINT YRIEIX.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n°6 B du 23 février 2017, le bureau communautaire a approuvé un avenant 1 ayant pour objet le changement de dénomination sociale du mandataire. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n°2 ayant pour objet la réécriture de la désignation de certains prix du bordereau des prix unitaires pour une meilleure lisibilité et l'ajout de prix unitaires.

- Suppression du n°« 310 » mais le paragraphe « Pièces de raccord » est conservé. Il est rajouté la phrase suivante : « Le numéro de prix de chaque pièce de raccord correspondra au numéro de prix de diamètre de la canalisation en rajoutant l'indice P pour les prix allant de 301.01 à 304.14 »
- Suppression du n°« 417 » mais le paragraphe « Pièces spéciales pour canalisations » est conservé. Il est rajouté la phrase suivante : « Le numéro de prix de chaque pièce de canalisations correspondra au numéro de prix de diamètre de la canalisation en rajoutant l'indice P pour les prix allant de 411.1 à 415.5 »
- Ajout d'un prix unitaire : 280.3 – Reprofilage de talus précisé par le maître d'œuvre, le mètre carré à 4 € HT (quatre euros).

L'avenant n° 2 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au marché relatif à la construction de branchements individuels d'assainissement sur collecteurs existants attribué au groupement SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE (mandataire), CANALISATIONS SOUTERRAINES, CHANTIERS D'AQUITAINE SAS, SADE (co-traitants), ayant pour objet la réécriture de la désignation de certains prix du bordereau des prix unitaires pour une meilleure lisibilité et l'ajout de prix unitaires, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 septembre 2017



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE

Appel d'offres ouvert

Avenant n° 2

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°71 B du 13 septembre 2017

TITULAIRES DU MARCHÉ

GROUPEMENT SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE (mandataire)

SAS
230 rue des Mesniers
16710 SAINT YRIEIX

Numéro SIRET : 344 313 861 00439
Code APE : 4221 Z
Immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 344 313 861
Représenté par Gilles EVENOU, directeur d'agence

CANALISATIONS SOUTERRAINES

SAS
rue Jean Pagès - BP140
33884 VILLENAVE D'ORNON CEDEX

Numéro SIRET : 470 203 316 00026
Code APE : 4221 Z
Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 470 203 316
Représentée par Thierry BOBIET, directeur général

CHANTIERS D'AQUITAINE

SAS
29 avenue des Martyrs de la Libération – BP111
33704 MERIGNAC CEDEX

Numéro SIRET : 454 202 359 00047
Code APE : 4221 Z

Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 454 202 359
Représentée par Jean Luc VISENTINI, chef d'Agence

SADE

SA

ZI du Pontex – BP 229
87222 FEYTIAT CEDEX

Numéro SIRET : 562 077 503 01156

Code APE : 4221 Z

Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 562 077 503
Représentée par David MUSIALIK, chef de Centre

IMPUTATION BUDGETAIRE

AEP 231500 et 2315332 - EU231531 et 231533 - EP 2315075 et 2315037

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 26 décembre 2016

Date de notification du marché : 3 janvier 2017

N° du marché : 16-42

MONTANT DU MARCHE

Marché à bons de commande sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n°1 avait pour objet le transfert du marché de l'entreprise SOGEA ALANTIQUE HYDRAULIQUE à la société SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE au 1^{er} janvier 2017. En effet, suite à une réorganisation interne au sein du groupe VINCI, SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE a transféré son activité à la société SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE sous la forme d'une cession de fonds de commerce au 1^{er} janvier 2017.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la réécriture de la désignation de certains prix du BPU pour une meilleure lisibilité et l'ajout de prix unitaires.

- Suppression du n° « 310 » mais le paragraphe « Pièces de raccord » est conservé. Il est rajouté la phrase suivante : « Le numéro de prix de chaque pièce de raccord correspondra au numéro de prix de diamètre de la canalisation en rajoutant l'indice P pour les prix allant de 301.01 à 304.14 »
- Suppression du n° « 417 » mais le paragraphe « Pièces spéciales pour canalisations » est conservé. Il est rajouté la phrase suivante : « Le numéro de prix de chaque pièce de canalisations correspondra au numéro de prix de diamètre de la canalisation en rajoutant l'indice P pour les prix allant de 411.1 à 415.5 »
- Ajout d'un prix unitaire : 280.3 – Reprofilage de talus précisé par le maître d'œuvre, le mètre carré à 4 € HT (quatre euros)

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Par délégation,
Pour le président,
La vice-présidente,

Fabienne GODICHAUD